

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue à huis clos le 31 mai 2021 à 16 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Éline Brière, Isabelle Nadon, Yves Desjardins formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

21-05-366

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

21-05-367

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'approuver l'ordre du jour avec :

- Le retrait du point 5.2 Vente d'une parcelle de terrain sur la rue Industrielle à proximité du parc industriel léger;
- L'ajout du point 5.5 Signature d'une promesse d'achat entre la Ville de Mont-Laurier et monsieur Stéphane Mayer.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

21-05-368

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 MAI 2021

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 25 mai 2021, au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville, tenue le 25 mai 2021.

ADOPTÉE.

21-05-369

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION - RÈGLEMENT RELATIF À UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté le règlement relatif à un programme d'aide financière et de crédits de taxes aux entreprises numéro 317;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut accorder une aide financière à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé, qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence et qui répond aux critères d'admissibilités;

CONSIDÉRANT la demande de subvention de Maison et roulotte Usitech inc.;

CONSIDÉRANT qu'Usitech répond aux critères d'admissibilités;

CONSIDÉRANT qu'Usitech a fait un investissement d'environ 500 000 \$ dans le Parc industriel de la Lièvre dans sa phase 1;

CONSIDÉRANT que cet investissement aura permis de créer 12 emplois à Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle phase est en cours de développement et que des nouveaux emplois vont s'ajouter;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'accepter la demande de Maison et roulotte Usitech inc. en vertu de la sous-section 2.1 - Aide financière au développement économique du règlement relatif à un programme d'aide financière et de crédits de taxes aux entreprises numéro 317 et d'accorder à l'entreprise un montant de 25 000 \$ payable en un seul versement.

D'autoriser la trésorière à procéder au paiement et à transférer une somme de 25 000 \$ du surplus affecté R-317 au budget de fonctionnement.

ADOPTÉE.

21-05-370

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 382 RELATIF AUX TRAVAUX MUNICIPAUX POUR UN DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

CONSIDÉRANT la pénurie de logement sur le territoire de la ville;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Élane Brière donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 382 visant à régir les ententes relatives à des travaux municipaux pour un développement résidentiel, et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

21-05-371

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 375-1 RELATIF À UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA PISTE DE L'AÉRODROME

Monsieur le conseiller Denis Ethier donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 375-1 concernant à modifier le titre, l'objet et l'article 3 du règlement numéro 375 relatif aux travaux de réfection de la piste de l'aérodrome, afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 3 060 000 \$, soit la totalité de la dépense prévue, et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

21-05-372

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DE LA CORPORATION DU PARC RÉGIONAL MONTAGNE DU DIABLE

CONSIDÉRANT que le mandat des représentants de la Ville au sein de la corporation du Parc régional Montagne du Diable se termine en 2021;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par ceux-ci à renouveler leur mandat pour un autre terme de 2 ans;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, de nommer monsieur Yves Desjardins, conseiller, et monsieur Daniel Bourdon, maire, à titre de substitut, pour représenter la Ville au sein du conseil d'administration de la corporation du Parc régional Montagne du Diable.

Leurs dépenses, s'il y a lieu, leur seront remboursées sur production de pièces justificatives, en vertu du règlement numéro 15 et ses amendements, selon les disponibilités budgétaires.

ADOPTÉE.

21-05-373

SIGNATURE D'UNE PROMESSE D'ACHAT ENTRE LA VILLE DE MONT-LAURIER ET MONSIEUR STÉPHANE MAYER - PARCELLE DU LOT 4 608 972

Madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'autoriser le maire ou le maire suppléant, et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, une promesse d'achat à intervenir entre la Ville et monsieur Stéphane Mayer relativement à la vente d'une parcelle du lot 4 608 972, au cadastre officiel du Québec, ayant une superficie de 3 000 m² au montant de 42 302 \$, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

21-05-374

ADJUDICATION DE LA SOUMISSION VML-G-21-23 POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DE SURVEILLANCE DES PROJETS DE RÉFECTION DES RUES FRONTENAC ET PANET

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation ont été demandées pour les services professionnels de surveillance des projets de réfection des rues Frontenac et Panet, conformément à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*, qu'elles étaient reçues jusqu'au 20 mai 2021 et ouvertes publiquement le même jour, devis VML-G-21-23;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue, avant taxes, est la suivante :

WSP Canada inc.: 42 000 \$;

CONSIDÉRANT que la soumission a été remise à monsieur François Gay, chargé de projet au Service des travaux publics et de l'ingénierie, pour étude et que sa recommandation est acceptée;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'adjuger à WSP Canada inc. la soumission VML-G-21-23 pour les services professionnels de surveillance des projets de réfection des rues Frontenac et Panet, au prix de 42 000 \$ plus les taxes applicables, sa soumission étant conforme au devis.

L'adjudicataire devra respecter les exigences du devis.

L'adjudication est conditionnelle à l'entrée en vigueur du règlement numéro 369.

Cette dépense est imputable au règlement numéro 369.

ADOPTÉE.

21-05-375

ADJUDICATION DE LA SOUMISSION VML-G-21-21 POUR LA RÉFECTION DES AIRES DE MOUVEMENT À L'AÉROPORT DE MONT-LAURIER

CONSIDÉRANT que des soumissions publiques ont été demandées pour la réfection des aires de mouvement à l'aéroport de Mont-Laurier, qu'elles étaient reçues jusqu'au 26 mai 2021 et ouvertes publiquement le même jour, devis VML-G-21-21;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues, avant taxes, sont les suivantes :

Pavage Multipro inc.: 1 982 551,90 \$
Gaétan Lacelle Excavation: 2 686 210,00 \$;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été remises à monsieur Marc-André Lajoie, ingénieur municipal et à la firme Stantec, pour étude et analyse et que leurs recommandations sont acceptées;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière, d'adjuger à Pavage Multipro inc. la soumission VML-G-21-21 pour la réfection des aires de mouvement à l'aéroport de Mont-Laurier au prix de 1 982 551,90 \$ plus les taxes applicables, sa soumission étant la plus basse et conforme au devis.

L'adjudicataire devra respecter les exigences du devis.

L'adjudication est conditionnelle à l'entrée en vigueur du règlement numéro 375.

ADOPTÉE.

21-05-376

APPROBATION DU PAIEMENT PROGRESSIF NUMÉRO 1 POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR JEUX D'EAU DU PÔLE SPORTIF, DEVIS VML-G-21-01

CONSIDÉRANT le contrat d'aménagement des jeux d'eau au pôle sportif, devis VML-G-21--01;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux en date du 21 mai 2021 au montant de 400 760,36 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT le décompte et la recommandation de la firme KAP à l'effet de procéder au paiement progressif numéro 1;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière, de procéder, conformément à la recommandation de la firme KAP, au paiement progressif numéro 1 au montant de 400 760,36 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser la trésorière à procéder audit paiement progressif à l'entrepreneur Terrassement Limoges et Fils, moins la retenue contractuelle de 10 %, soit un montant de 360 684,32 \$.

Cette dépense est imputable au règlement 368.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

21-05-377

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire